

Inversion argumentative et plus-que-parfait

岸 彩子

KISHI Ayako

Inversion argumentative et plus-que-parfait¹

岸 彩子

KISHI Ayako

Résumé : Dans le discours, le plus-que-parfait montre une certaine affinité avec l'inversion argumentative ou avec la négation, comme on le constate dans l'exemple ci-dessous.

«J'ai réussi parce que { j'ai travaillé. / ? j'avais travaillé. } ».

«J'ai réussi pourtant je n'avais pas bien travaillé.»

Que montre cette différence entre le passé composé et le plus-que-parfait ?

D'autre part, pour traduire en japonais un plus-que-parfait de discours, on ajoute souvent *-noni* ou *-kuseni* «malgré», qui exprime l'inversion. Une telle expression n'existe pas dans la version originale. D'où vient cette signification ?

Nous formulons l'hypothèse que le plus-que-parfait ne forme jamais une phrase événementielle. Cela vient de l'idée suivante ; le plus-que-parfait demande toujours de prendre en considération deux points temporels : le point de référence (t_1) et le moment où se situe le procès exprimé par le participe passé (t_2). C'est par cet ancrage temporel que se différencie le plus-que-parfait du passé simple ou du passé composé, qui, lui, exprime un procès comme événement.

Quant au plus-que-parfait, mis sous le thème qui se forme par t_1 , il montre le procès qu'il décrit, non pas comme un événement, mais comme une propriété concernant t_1 . Ainsi, dans un discours, utiliser le plus-que-parfait, qui marque une propriété du t_1 , évoquera la comparaison avec la situation actuelle de t_0 .

Mot-clé : plus-que-parfait, inversion, négation, discours / récit, perception / savoir, plus-que-

¹ Cette recherche a été financée par le jsps Grants-in-Aid for Scientific Research KAKENHI (kibanenkyu B 18H00677).

parfait de discours, thème / rhème, thème supérieur, thème temporel

1. Introduction

Le plus-que-parfait, qui a tendance à être considéré comme un temps réservé au récit, apparaît pourtant dans une conversation marquant la relation avec le moment d'énonciation (t_0), comme on le constate dans les exemples 1 et 2. En s'appuyant sur la dichotomie récit / discours de Benveniste (1974), nous appellerons « plus-que-parfait de discours » cet usage du plus-que-parfait.

- 1) Je te l'avais bien dit !
- 2) Tu me l'avais promis...

Les exemples 3-5 peuvent constituer un plus-que-parfait de discours ou de récit ; ils sont aussi possibles dans une conversation que dans un récit. Comparant le plus-que-parfait et le passé composé dans 3 et dans 4, on constate que le plus-que-parfait favorise une expression de négation et un connecteur qui marque la restriction ou l'opposition comme *pourtant* ou *mais*. Quant aux expressions comme *parce que* ou une proposition positive, qui n'impliquent aucune inversion, ils s'accordent plutôt avec un passé composé. D'où vient cette restriction ?

- 3) J'ai réussi parce que { j'ai travaillé / ? j'avais travaillé}.
- 4) J'ai réussi pourtant { ? je n'ai pas travaillé / je n'avais pas travaillé}.
- 5) Elle a annulé la réservation que son ami avait faite pour elle.

On remarque aussi que, quand on traduit les exemples ci-dessus en japonais, on ajoutera souvent *-noni* ou *sekkaku*, marques de concession, qui ont pour équivalent en français « bien que » ou « malgré », qui ne sont pas présents dans la version originale. D'où vient cette signification d'opposition ou de concession ?

Nous étudions ici la nature du plus-que-parfait en nous intéressant à la dichotomie entre déterminé temporellement / non-déterminé temporellement. Cette dichotomie se superpose, si

on s'intéresse au point de vue adopté par le locuteur face au contenu de la phrase, à l'opposition entre une phrase exprimant une perception et une phrase exprimant un savoir. Nous formulons l'hypothèse que le plus-que-parfait se situe hors de la détermination temporelle. Il apparaît toujours sous le thème-supérieur t_1 , qui est situé et partagé par les interlocuteurs, et par ce fait, ce temps verbal est interprété comme exprimant un savoir concernant t_1 .

Nous considérons que l'affinité que partage le plus-que-parfait de discours avec l'inversion et la négation vient des valeurs intrinsèques du plus-que parfait ;

1) ce temps verbal exprime un fait, non pas comme perception d'un événement mais comme l'état, résultant du procès effectué à t_2 mais conçu au moment de référence t_1 , un point postérieur que t_2 dans le passé,

2) ce point de référence t_1 doit être partagé entre les interlocuteurs et pris en leur conscience.

Un plus-que-parfait de discours compare deux situations et montre leurs différences ; cela découle du fait qu'il décrit l'état résultant d'un procès et non un procès lui-même. Il a ce comportement en commun avec un plus-que-parfait de récit, qui, lui, décrit des faits mis en arrière-plan, constituant du contexte et jamais un événement du premier-plan.

Ce que nous affirmons dans cet article peut se résumer ainsi ;

La nature essentielle du plus-que-parfait réside dans deux points.

1) Son aspect est inaccompli.

2) Il fait prendre conscience au récepteur du point de référence t_1 et il met en relation le t_1 et le procès qui se réalise au point t_2 qu'il décrit.

De 1) découle le fait qu'un plus-que-parfait ne permet pas de parcourir le temps et qu'il n'exprime pas un événement dont le point d'incidence est indispensable, mais un état de chose qui dure et dont le début et la fin ne sont pas toujours évidents.

De 2), on peut dire qu'une phrase au plus-que-parfait a toujours, pour le thème-supérieur, quelque chose qui contient les deux de t_1 et t_2 , et qu'elle exprime le procès comme étant dépendant de ce thème.

Le plus-que-parfait de récit désigne un savoir préalablement nécessaire, parce que la phrase qui le contient a toujours comme forme thème-rhème, dont le thème est constitué de t_1 . En ce qui concerne le plus-que-parfait de discours, on constate trois points impliqués : points d'incidence

(t_2), point d'énonciation (t_0) et point de référence (t_1). Bien que le t_1 ne soit pas clairement mentionné, comme la forme même du plus-que-parfait demande de recourir à t_1 , les interlocuteurs le prendront en compte comme « point de changement ».

2. Signification du plus-que-parfait dans les recherches antérieures

2. 1 Minamidate-Ishino (1994)

Dans l'exemple suivant, le verbe souligné peut être soit au plus-que-parfait soit au passé composé.

6) J'ai rendu à Elsa le parapluie que je lui ai emprunté. / avais emprunté.

Or, une différence de forme entraîne forcément une différence de sens. Sur quel point se différencient ces deux temps verbaux ?

Pour les cas où le plus-que-parfait et le passé composé semblent tous deux possibles, Minamidate-Ishino (1994) signalent que « si le verbe est au plus-que-parfait, cela donnera l'impression que le procès est fait intentionnellement, avec une volonté. Le subordonné en exemple 7 se traduira en japonais *sekkaku totte kureta noni* qui transmet une nuance comme « malgré l'effort que son ami a pris ».

7) Elle a annulé la réservation que son ami avait faite pour elle.

Dans l'exemple suivant, le verbe « laisser » indique que l'oubli n'est pas volontaire. Le choix est le passé composé et non le plus-que-parfait, comme prévient Minamidate-Ishino.

8) Pouvez-vous me dire si on a retrouvé la serviette que j'ai laissée ce matin sur le filet de train ?

La théorie de Minamidate-Ishino semble donc susceptible d'expliquer l'inversion impliquée dans les exemples 1 et 2 ; c'est un décalage causé par cette forte volonté « fait exprès » impliquée

dans la forme de plus-que-parfait qui fait naître l'inversion.

Or, cette théorie ne fonctionne pas pour les exemples 3 et 4. Suivant Minamitate-Ishino, la phrase 3 favoriserait le plus-que-parfait pour donner la nuance « avoir la volonté de travailler », mais ce n'est pas le cas. Le plus-que-parfait est moins acceptable que le passé composé ; celui-ci, selon Minamitate-Ishino, montrerait une absence de volonté et serait moins adéquat dans ce contexte, mais est en réalité accepté sans problème.

En plus, si la présence ou l'absence de volonté fonctionne comme critère pour le choix du plus-que-parfait, c'est plutôt « de ne pas travailler » qui serait éliminé, or la négation « je n'avais pas travaillé » est parfaitement acceptée dans ce contexte, alors que le passé composé ne l'est pas. La version affirmative « j'avais travaillé » est beaucoup moins acceptable. Et l'inverse pour le passé composé.

On voit, par là, que le choix du plus-que-parfait est étroitement lié à la négation ou l'inversion. La théorie de Minamitate-Ishino ne peut en tenir compte.

9) (=3) J'ai réussi parce que { j'ai travaillé. / ?j'avais travaillé. }

10) (=4) J'ai réussi *pourtant* { je n'avais pas travaillé. / ?je n'ai pas travaillé. }

2. 2 Togo (2020)

Togo (2020) explique que « le plus-que-parfait est employé, en se situant à un moment dans le passé, et en se tournant vers le passé, pour décrire un événement qui s'est réalisé avant ce moment du passé, ou un état résultant qui reste. » Il s'appuie sur la notion de « situation centrale » proposée dans Declerk (1991, 1994 et autres) et il déclare que n'ayant pas le pouvoir de situer une situation centrale, le plus-que-parfait ne parcourt pas le temps, mais indique l'antériorité en dépendant d'une situation centrale déjà établie.

Si on admet que le plus-que-parfait n'a pas le pouvoir de parcourir le temps, on peut expliquer le cas comme 11, où un plus-que-parfait semble remonter le temps.

11) L'article relatait comment Mme Dacre, l'épouse du capitaine Denis Dacre, s'était malheureusement noyée dans la crique de Landeer, un peu plus loin sur la côte. Son mari et elle s'étaient installés là à l'hôtel et avaient manifesté l'intention de se baigner, mais un vent froid s'était levé. Le capitaine Dacre avait estimé qu'il

faisait trop froid pour lui et il s'était rendu(3), en compagnie de quelques autres personnes de l'hôtel, sur le terrain de golf voisin. Cependant, Mrs Dacre avait déclaré(1) qu'il ne faisait pas trop froid pour elle et elle était partie(2) seule vers la crique.[...]

L'exemple 11 est un article de journal fondé sur le témoignage du capitaine Dacre. Là, on constate que plusieurs plus-que-parfaits n'apparaissent pas en ordre d'incidents. Comme Denis Dacre a vu sa femme partir pour la crique, l'ordre chronologique des faits décrits par plus-que-parfait est (1) (2) (3) et non pas (3) (1) (2) comme ils sont mis dans ce texte. Si le plus-que-parfait montre son antériorité uniquement par rapport à la situation centrale et n'avance pas le temps, cela ne contredit pas le fait que l'apparition de plusieurs plus-que-parfaits ne suit pas l'ordre temporel dans la réalité extralinguistique. Nous retenons cette théorie.

Cependant, même en mettant au clair sa façon de se situer par rapport à la situation centrale, on n'a pas encore la réponse directe à la question du départ ; d'où vient l'affinité que partage le plus-que-parfait avec l'inversion ou la négation ? Pourquoi le plus-que-parfait est-il accepté dans 4 et non dans 3 ? Et à l'inverse pour le passé composé ? Les exemples 3 et 4 semblent indifférents en ce qui concerne la capacité du plus-que-parfait à décrire en se situant à un moment dans le passé t_1 , un fait antérieur à t_1 .

3. Aspect inaccompli du plus-que-parfait

3. 1 une phrase événementielle

Il est peu probable qu'un plus-que-parfait de discours ait la nature complètement différente d'un plus-que-parfait de récit. Il serait plutôt adéquat de considérer qu'une propriété identique montre ses côtés différents selon le contexte. Quel est alors cette propriété intrinsèque, commun aux deux types de plus-que-parfait ?

Nous prétendons que le plus-que-parfait possède, comme propriété intrinsèque, les deux suivant : premièrement qu'il ne constitue pas une phrase événementielle et deuxièmement qu'il prend en considération deux moments différents et met en rapport ces deux. Nous affirmerons

par-là que de ces deux natures découlent l'affinité avec la négation et l'inversion.

Il faudra d'abord définir une phrase événementielle. Ce que nous appelons phrase événementielle est une phrase ayant pour aspect accompli et dénotant une perception. Elle exprime un fait perceptible, c'est-à-dire, un fait dont le moment d'incident est envisageable comme un point temporel auquel on peut supposer son point de vue. Une phrase au plus-que-parfait ne se comporte pas ainsi. Son aspect est inaccompli et elle exprime une propriété ou un savoir. On va voir dans la section suivante son aspect inaccompli.

3. 2 Le plus-que-parfait ne parcourt pas le temps

Si un verbe est mis en aspect accompli, sa succession fait avancer le temps. C'est le cas du passé simple ou de passé composé. Ceux-ci, par cette limitation, s'ils apparaissent en succession, on l'interprète comme les procès qu'ils désignent se produisent en ordre de leur apparition.

Par contre, un verbe à l'inaccompli, situant le point de vue à l'intérieur du procès et par conséquent ne limitant pas ni le début ni la fin du procès, il ne parcourt pas le temps. Sa succession ne permet pas l'interprétation qu'on vient de voir, elle sera interprétée comme plusieurs procès qui sont en train de se produire dans un même moment.

Dans l'exemple suivant, plusieurs passé simples s'interprètent comme désignant plusieurs événements qui surgissent l'un après l'autre.

12) Or un matin, sur le chemin de l'école, il aperçut (1) accroché à un bec de gaz, un beau ballon rouge. Pascal posa (2) sa serviette par terre, monta (3) au réverbère, décrocha (4) le ballon et courut (5) avec lui jusqu'à sa station d'autobus.

(Lamorisse *Le ballon rouge*)

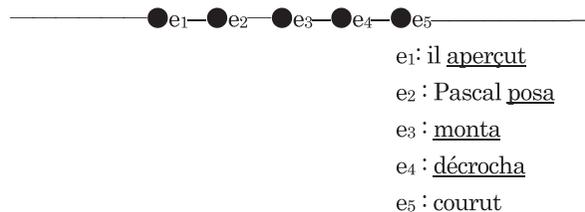


Figure 1

A contrario, quand le plus-que-parfait apparaît dans une succession, cela ne parcourt pas le temps du récit. Dans l'exemple 13, le plus-que-parfait décrit l'état du cadavre de Camille, comme le fait l'imparfait. Tous les plus-que-parfaits décrivent à quoi ressemble la Morgue où est installé Camille. Ils ne démontrent pas des événements qui surgissent l'un après l'autre, comme signalé dans la figure 1. Les imparfaits (*regardait, était ignoble, était ferme et rigide*) et les plus-que-parfaits (*s'était conservé, avait pris*) ont tous deux pour but de décrire la situation d'un même moment t_1 . On le confirme dans l'exemple 14, où l'ordre d'apparition des plus-que-parfaits est remplacé mais le sens que transmet le texte entier ne change pas.

13) [...] en face de lui, sur une dalle, Camille le regardait [...] Camille était ignoble. Il avait séjourné(1) quinze jours dans l'eau. Sa face était encore ferme et rigide ; les traits s'étaient conservés(2), la peau avait seulement pris(3) une teinte jaunâtre et boueuse. (Zola *Thérèse Raquin*)

14) [...] en face de lui, sur une dalle, Camille le regardait [...] Camille était ignoble. Il avait séjourné(1) quinze jours dans l'eau. Sa face était encore ferme et rigide ; la peau avait seulement pris(3) une teinte jaunâtre et boueuse, les traits s'étaient conservés(2).

La succession de plus-que-parfaits ne fait pas avancer l'axe temporel. Les faits désignés se superposent. De ce point de vue, le plus-que-parfait se différencie du passé simple ou du passé composé.

3. 3 Aspect quasi-global (Watanabe 2018)

Or, Watanabe (2018b) déclare que le plus-que-parfait peut former une phrase qui se situe en premier-plan. Suivant Watanabe, un plus-que-parfait pourrait exprimer un événement. L'auteur cite l'exemple suivant où une série de plus-que-parfaits semblent parcourir le temps.

15) Évidemment, j'avais posé des questions aux pêcheurs, à tous ceux qui avaient été témoins de l'accident. Une femme m'avait raconté une histoire bizarre à laquelle je n'avais pas prêté attention sur le coup, mais qui me revint plus tard. Elle prétendait qu'au moment où elle avait hélé son amie, Mlle Durant n'était pas en difficulté. D'après elle, l'autre l'aurait rejointe et lui aurait délibérément maintenu la tête sous l'eau. Comme je vous l'ai dit, je n'avais pas fait très attention à cette

histoire. C'était si extravagant et, vues de la plage, les choses pouvaient paraître si différentes ! Mlle Barton avait peut-être tenté de faire perdre conscience à son amie en voyant que celle-ci allait les faire couler toutes les deux dans son affolement.

Watanabe explique que les plus-que-parfaits dans l'exemple 16, appelés *analepse* par Balceló et Bres (2006), « fixent sur le surgissement même du procès » et que « son aspect devient quasiment global (dans notre terminologie «accompli»)». Pour lui, les plus-que-parfaits ici constituent des phrases événementielles.

16) Jacques *regarda* sa montre, *vit* qu'il était quatre heures déjà ; et, il se *hâta* de retourner à l'impasse d'Amsterdam. Jusqu'à midi, Sévrine avait dormi profondément. Ensuite, réveillée, surprise de ne pas le voir là encore, elle avait rallumé le poêle ; et, vêtue enfin, mourant d'inanition, elle s'était décidée, vers deux heures, à descendre manger dans un restaurant du voisinage.

(Zola *La Bête humaine*)

Certes, dans ces exemples, les plus-que-parfaits s'alignent en ordre chronologique, mais cela ne signifie pas forcément qu'ils parcourent le temps. Dans l'exemple 17, tout comme 16, plusieurs plus-que-parfaits apparaissent en succession. Cependant l'ordre d'apparition de (6) et (7) va contresens que le temps coule. Le fait d'aller sur le terrain de golf du capitain (6) doit être après la déclaration de Madame Dacre.

17) Écoutez la suite. Je la découvris deux jours après, dans les journaux sous le titre de *Baignade fatale*. L'article relatait comment Mme Dacre, l'épouse du capitaine Denis Dacre, s'était malheureusement noyée (1) dans la crique de Landeer, un peu plus loin sur la côte. Son mari et elle s'étaient installés (2) là à l'hôtel et avaient manifesté (3) l'intention de se baigner, mais un vent froid s'était levé (4). Le capitaine Dacre avait estimé (5) qu'il faisait trop froid pour lui et il s'était rendu (6), en compagnie de quelques autres personnes de l'hôtel, sur le terrain de golf voisin. Cependant, Mrs Dacre avait déclaré (7) qu'il ne faisait pas trop froid pour elle et elle était partie (8) seule vers la crique. [...]

On constate qu'une succession de plus-que-parfaits ne suit pas forcément l'ordre du temps extralinguistique. L'exemple 17 contient plusieurs plus-que-parfaits qui mettent des faits en

parallèle. Ceux-ci ne déterminent pas la relation chronologique entre eux. S'il n'y a pas d'autre candidat, on adoptera l'ordre chronologique, mais ce n'est pas du tout obligatoire. Il est fort possible que le locuteur raconte des choses en ordre qu'il s'en souvient, ou qu'il raconte en regroupant les fait selon leur participant, comme on voit dans la seconde partie de 17.

Une succession de plus-que-parfaits ne parcourt pas le temps. Il est à l'aspect inaccompli.

3. 4 Thème temporel (Ducrot 1979)

Nous avons vu ci-dessus que le plus-que-parfait n'est pas une forme qui fixe le procès sur l'axe temporel, comme le fait le passé simple ou le passé composé. Or, on remarque que les verbes mis au plus-que-parfait dans les exemples 16 et 17 ont, dans la plupart des cas, pour signification lexicale, événement ponctuel, qui marque nettement le début et la fin (*dormir, rallumer, décider, se noyer, s'installer, déclarer...*). Ils ont tendance à être interprétés comme accompli. Si le plus-que-parfait n'est pas accompli et il ne fixe pas le procès sur l'axe temporel, comment alors démontre-t-il le procès qu'il désigne ?

Ducrot (1979) indique qu'un événement ponctuel peut être réinterprété comme une propriété. Ducrot cite Benveniste (1948) qui donne les exemples de *menteur* et de *voleur* pour expliquer que « [ces] noms d'agent [...] transforment en prédicat personnel la performance d'un acte unique ou répété, intériorisée dans l'auteur, et qui devient sa propriété. » Ducrot prétend que l'imparfait, lui aussi, exerce ce fonctionnement pour transformer un événement en qualité. Il affirme qu'un facteur temporel, s'il devient un thème temporel, ce qui est dit sur lui (=propos temporel) décrira sa propriété. Pendant qu'un passé composé exprime un fait ponctuel, un imparfait, étant le propos temporel, caractérise la période qui est le thème temporel, décrit sa propriété. Dans l'exemple 18, *l'année dernière* fonctionne comme le thème temporel et le procès *déménager* mis à l'imparfait caractérise cette année.

18) L'année dernière, je déménageais.

Même si le fait se produit une seule fois, étant mis sous le thème temporel de « l'année dernière », ce fait n'est pas déterminé dans un point sur l'axe temporel où il surgit, mais est interprété comme désignant une propriété qui couvre cette année entière. Il est important que

le verbe soit mis à l'imparfait, à l'aspect inaccompli. Si le verbe était au passé composé ou au passé simple, dont l'aspect est accompli, le procès est pertinent uniquement pour le jour de ce déménagement, et non pas pour une année entière.

On peut considérer que ce que Ducrot confirme pour l'imparfait est également valable pour le plus-que-parfait. Dans l'exemple suivant, le fait d'avoir déménagé (et l'absence du voisin bruyant) n'est pas seulement pertinent pour le moment de déménagement, mais aussi pour une année entière de l'année dernière, où on était calme.¹

19) L'année dernière, on était tranquille. Ils avaient déjà déménagé.

Pour l'exemples 17, c'est le cas de noyade qui fonctionne comme le thème, et pour le 16, ce que faisait Séverine pendant l'absence de Jacques. Les faits désignés par les plus-que-parfaits sont tous pour caractériser la noyade et constituent les indices pour résoudre l'affaire. Ainsi, l'après-midi que passait Séverine est décrit et qualifié comme très banale, en contraste avec le cauchemar de Jacques.

Le plus-que-parfait, traduisant l'aspect inaccompli tout comme l'imparfait, fonctionne comme un rhème temporel et montre le procès comme une propriété valable pendant la période entière que signale le thème temporel.

4. Le Plus-que-parfait prend en compte deux points de temps et les met en relation

4. 1 Le plus-que-parfait n'exprime pas un fait perceptible

Le plus-que-parfait et l'imparfait ont des points communs : leur succession exprime les procès qui se superposent, et ils sont susceptibles de caractériser le thème temporel. Cependant, le plus-que-parfait se différencie par les points suivants :

- 1) Il ne permet pas de supposer un sujet percevant au moment où surgit le procès qu'il décrit (t_2). Par conséquent, il n'exprime pas une perception.
- 2) Il demande toujours de prendre en considération le point de référence (t_1) et ce qu'il décrit est toujours mis en relation avec t_1 .

Pour le plus-que-parfait, on parle souvent d'« une action accomplie et antérieure à une autre action passée. » (Le Robert) Le point tempore t_1 est le point de référence, souvent signalé dans le contexte par le passé simple ou le passé composé. Dans Watanabe (2018b), il est appelé « passé du premier stade ». Dans l'exemple suivant, c'est le moment référé par « *il reçut un coup violent* ».

20) Le lendemain, comme il (=Laurent) entra à la Morgue, *il reçut* (t_1) *un coup violent* dans la poitrine : en face de lui, sur une dalle, Camille le regardait [...] Camille était ignoble. Il avait séjourné quinze jours dans l'eau. Sa face était encore ferme et rigide ; les traits s'étaient conservés, la peau avait seulement pris une teinte jaunâtre et boueuse.

Comme les imparfaits (*regardait, était*), les plus-que-parfaits (*avait séjourné, s'était conservé, avait pris*) décrivent l'état de choses au moment t_1 . Cependant, ce qu'on peut observer au moment t_1 , c'est le résultat de ces procès référés par les plus-que-parfaits, qui se réalisent au moment t_2 et dont le résultat reste jusqu'au moment de t_1 . Le surgissement du procès, désigné par un plus-que-parfait n'est jamais perceptible au point de référence t_1 .

Quant à l'imparfait, on peut situer virtuellement son point de vue au moment où se réalise le procès désigné à l'imparfait ; on peut y imaginer un sujet percevant qui est en train de voir les procès de *regarder, être ignoble, être ferme et rigide*. Le plus-que-parfait, lui, ne permet pas de situer, même virtuellement, un sujet percevant à son moment d'incidence (t_2). Le procès « Camille-séjourner dans l'eau » est déjà fini avant qu'il vienne à la Morgue. Il n'est plus dans l'eau. Sa face ferme et rigide et sa peau jaunie sont certes perceptibles au t_1 mais ce sont les résultats des actions de « séjourner dans l'eau » et « prendre une teinte jaunâtre » et non pas les actions elles-mêmes.

Cette impossibilité de perception découle d'une propriété du plus-que-parfait de prendre en considération de deux points de temps. Le plus-que-parfait est souvent dit désignant un passé (t_2) antérieur d'un autre passé (t_1), mais il n'exprime pas simplement un passé de distance temporelle longue. Même un fait qui s'effectue bien avant, s'il est en rapport avec le moment d'énonciation (t_0), ou bien s'il n'est en rapport avec aucun autre moment, il sera au passé

composé ou au passé simple. Au moment que signalent ces deux temps verbaux, on peut supposer un point de vue. Dans l'exemple 21, le procès de *regarder*, mis à l'imparfait, est décrit de l'intérieur sa réalisation et on peut supposer un percevteur qui l'observe. Ce sujet percevant se situe au moment t_1 indiqué par le passé simple *reçut*.

21) *Il reçut* (t_1) un coup violent dans la poitrine. Camille le regardait.

Quant au plus-que-parfait, fixant son point de référence postérieur au procès, il ne permet pas de situer le point de vue au moment d'incidence (t_2). Le plus-que-parfait demande de prendre en considération le point de référence (t_1) et le moment où se réalise le procès (t_2), et d'interpréter les deux en les mettant en relation. Dans l'exemple précédent, la phrase au plus-que-parfait indique l'état du cadavre résultant d'*avoir séjourné* dans l'eau pendant quinze jours. Le narrateur se situe virtuellement à t_1 , bien après que le procès *séjourner* est terminé (t_2). Un fait indiqué au plus-que-parfait est toujours relié à t_1 , alors que personne n'est capable de percevoir en même temps des faits qui se réalisent à deux points de temps différents. S'il se met à t_1 , il ne peut pas mettre son point de vue à t_2 , où il serait permis de percevoir le procès. Racontant un fait au plus-que-parfait, le locuteur (le narrateur) ne doit pas être un sujet percevant, mais un « sujet savant », quelqu'un qui sait que le procès en question s'est réalisé au passé.

4. 2 Perception / savoir

Quand la source d'information que contient une phrase dépasse la limite qu'on peut obtenir « sur place », c'est-à-dire, la limite où on peut percevoir des choses, déterminé dans un point espace-temps, cette phrase ne s'interprète pas comme exprimant une perception.² Dans ce cas, la phrase est interprétée comme exprimant un savoir.

Nous avons vu dans 3. 4 dessus, l'exemple de Ducrot (1979) exprimant une propriété. Cette phrase exprime aussi un savoir. Les informations qu'on peut obtenir, si on se situe dans un seul point temporel, sont limitées à celles qui viennent de la perception. La perception est déterminée dans un point spacio-temporel ; la possibilité de percevoir ne dépasse jamais cette portée. Un locuteur, s'il veut transmettre plus d'informations qu'il ne peut en obtenir par la

perception, qui doit être faite dans un point très limité spatio-temporellement, doit prendre en compte plusieurs points et en même temps abroger la différence temporelle entre ces temps.

22) Paul fume. (Paul est fumeur.)

Quand on énonce 22, on ne désigne pas un événement ponctuel *Paul-fumer*, mais l'ensemble des expériences de tabagisme chez Paul, et veut dire que cet ensemble forme une propriété qui caractérise Paul. Les différences entre chaque occurrence de fumer sont abstraites et le locuteur ne parle d'aucune occurrence réelle.

Pour mettre en relation deux procès qui se réalisent à deux moments différents, là-aussi, il faut dépasser la portée d'un point spatio-temporel. C'est une opération intellectuelle qui demande plus qu'une perception. L'information qui passe par ce processus, ne peut plus rester une perception, même si elle en provient, mais elle devient un savoir.

Nous disons que le plus-que-parfait est une forme qui met en relation le t_2 avec t_1 et qui exprime le procès comme un savoir.

4. 3 Plus-que-parfait sans contexte précédent

Le plus-que-parfait présuppose absolument t_1 . Bien qu'il ne soit pas présent dans la phrase, t_1 existe comme indiquant le point de vue. Le plus-que-parfait sera interprété par rapport à ce point de référence. Si t_1 n'est pas indiqué préalablement à l'apparition d'un plus-que-parfait, le récepteur (le lecteur) attendra que t_1 soit présenté.

L'exemple suivant consiste le début d'une histoire. Or on attendra jusqu'au moment du passé simple *il aperçut* dans le deuxième paragraphe pour que le lecteur ait l'impression de vrai commencement de l'histoire. Jusque-là, les phrases décrivent des faits qui constituent le décor dans laquelle l'affaire de t_1 surgit.

23) Il y avait une fois un petit garçon du nom de Pascal. Il n'avait ni frère ni sœur et il était triste d'être seul à la maison. Un jour il *avait ramené* un chat perdu et aussi, plus tard, un jeune chien abandonné. Mais sa maman trouvait que ces bêtes salissaient trop. Et Pascal se retrouvait toujours seul sur les parquets bien cirés de l'appartement de sa maman.

Or un matin, sur le chemin de l'école, il aperçut, accroché à un bec de gaz, un beau ballon rouge. Pascal posa sa serviette par terre, monta au réverbère, décrocha le ballon et courut avec lui jusqu'à sa station d'autobus.

Si on remplace le plus-que-parfait *avait ramené* par le passé composé ou par le passé simple, disparaîtra cet effet de sens de « ne pas encore commencer ». Le passé composé « il a ramené un chat perdu » marquera bien le commencement de l'histoire. Il n'y aura pas, dans ce cas-là, l'attente d'un événement privilégié « un matin il aperçut un ballon rouge » qui donne le signal de commencement et que le lecteur avait pour la version originale. C'est par l'utilisation du plus-que-parfait qui fait sentir l'existence d'un moment pas encore mentionné, c'est-à-dire t_1 .

24) Il y avait une fois un petit garçon du nom de Pascal. Il n'avait ni frère ni sœur et il était triste d'être seul à la maison. Un jour il a ramené un chat perdu.

Dans le contexte où s'emploie un plus-que-parfait, les interlocuteurs sont demandés de partager t_1 et de prendre en considération de ce point. C'est un fonctionnement de plus-que-parfait.

5. Plus-que-parfait de discours et l'affinité avec l'inversion et la négation

Le plus-que-parfait prend en considération de t_2 et de t_1 et montre la relation entre ces deux. Il est donc impossible d'utiliser un plus-que-parfait pour désigner un fait qui n'a pas de rapport avec t_1 , le thème, même le procès s'est produit dans un passé avant t_1 .

25) { Je suis venu/ ? J'étais venu } à Paris et j'ai raté mon examen.

Pour mentionner deux faits sans rapport entre eux, on emploie le passé composé ou le passé simple. Le plus-que-parfait, lui, s'emploie pour exprimer deux procès qui ont une relation.

26) J'avais travaillé pourtant j'ai raté mon examen.

27) Je n'avais pas travaillé pourtant j'ai réussi.

Cependant, cela n'explique pas suffisamment la faible acceptabilité de l'exemple 28. Combien travailler et la réussite (ou l'échec) sont en générale conçus comme en une relation forte.

28) ?? J'ai réussi parce que { j'ai travaillé. / ?j'avais travaillé. }

Le plus-que-parfait exige de prendre t_1 en compte en haut degré de considération et accentuer sur la relation entre t_1 et t_2 . Tandis que le passé composé ou le passé simple ne possède pas cette fonction. Si l'histoire déploie normalement comme « bien travailler -> réussite » ou « ne pas travailler -> échec », la relation de deux faits est logique et évidente. Ce serait excessif si on emploie un plus-que-parfait. Cela explique la faible acceptabilité de plus-que-parfait dans 28.

Les considérations présentées jusqu'à présent, nous permettent d'expliquer les plus-que-parfaits dans les exemples 3 - 5. Toutes ces combinaisons « ne pas travailler - réussite », « bien travailler - échec » et « quelque chose faite avec effort - annuler » sont inattendues. Il faut changer la direction d'argument. Cela changera plus l'interprétation et pour susciter l'interprétation correcte, il ne suffit pas de les mettre côte à côte. Il faudrait accentuer sur la relation des deux faits. Aussi, le plus-que-parfait est demandé. Ainsi, même pour le cas où la relation entre eux n'est pas facilement prévisible, en utilisant le plus-que-parfait, qui assure la relation entre t_2 et t_1 , le locuteur peut transmettre le message que « la situation de t_1 est en état résultant du procès qui surgit à t_2 ».

Les exemples 3-5 ont un autre point commun ; ils caractérisent en quelque sorte, par la phrase entière constituée de la combinaison de deux procès, le thème supérieur qui couvre les deux.

29) J'ai réussi(t_1) pourtant je n'avais pas bien travaillé(t_2).

En associant « réussite » à « ne pas bien travailler », le locuteur qualifie l'examen en question comme « facile ». Ou bien, la personne désignée par *je* est qualifiée comme ayant de la chance, ou ayant autant de talent. Le plus-que-parfait met deux points temporels en relation. Il n'est jamais interprété isolément. Une phrase au plus-que-parfait engroupe deux temps et la phrase

entière caractérise le thème supérieur.

Dans un récit, tout est construit linguistiquement, ainsi que la situation à t_1 . Dans cette mesure, tous les procès qui constituent la situation de t_1 et qui donnent un savoir concernant t_1 nécessitent d'être reliés à t_1 . Ils sont donc mis au plus-que-parfait qui s'oriente vers t_1 . C'est le cas du plus-que-parfait de récit. Ils sont tous pour caractériser le thème temporel qui est t_1 .

La raison pour l'ajout de *-noni* « malgré » dans la traduction japonaise du plus-que-parfait de discours peut être expliquée comme suit :

30) Je te l'avais bien dit !

31) Tu me l'avais promis..

Même s'il n'est pas clairement mentionné dans le discours, t_1 est partagé par les interlocuteurs, et est bien présent en considération des interlocuteurs. Le plus-que-parfait a toujours t_1 comme thème temporel, il présuppose que t_1 existe. Il décrit l'état de t_1 résultant du procès surgi à t_2 .

Dans un discours, il y a, en plus, le point d'énonciation t_0 que prennent en considération et partagent les interlocuteurs. Si l'état qui résulte de t_2 et qui reste jusqu'à t_1 est différent de celui de t_0 , les interlocuteurs considèrent t_1 comme point de changement ; il existe l'effet de t_2 jusqu'à t_1 et après, un nouvel état. Quand est employé un plus-que-parfait, les interlocuteurs considèrent t_1 comme le point indispensable à l'interprétation, mais en plus, dans le cas du plus-que-parfait de discours, vu à partir de t_0 , comme le tournant de l'état. Un contraste naît avant et après de t_1 . Ainsi naissent la signification « malgré » dans la traduction japonaise et l'affinité de plus-que-parfait de discours avec l'inversion et la négation.



Figure 2

Si, à l'inverse, l'état résultant de t_2 reste toujours jusqu'à t_0 , il n'y a pas de nécessité de point de référence t_1 . L'acceptabilité de plus-que-parfait alors baisse.

6. Conclusion

Résumons ce que nous avons vu dans cette étude.

- Le plus-que-parfait a pour l'aspect inaccompli.
- Le plus-que-parfait exprime la propriété d'un thème temporel qui couvre deux points de temps.
- Quand un plus-que-parfait s'emploie, t_1 est en haut degré de considération des interlocuteurs.
- Dans un plus-que-parfait de discours, un contraste surgit entre la situation de t_0 , également présente en considération des interlocuteurs, et celle d'avant t_1 , résultant du procès de t_2 . D'où vient l'affinité du plus-que-parfait avec l'inversion.

Note

1. Les exemples pour d'autres temps sont également observés. Kamp H. & C. Rohrer (1983) cite un exemple où plusieurs passé simples sont mis sous un thème-supérieur (thème temporel) et par conséquent mis hors de détermination temporelle (Kamp H. & C. Rohrer 1983). Nous n'irons pas plus loin ici.
2. Vogeleer et De Mulder (1998) signale que deux prépositions au temps présent reliées par *quand* ne permettent pas l'interprétation de perception sur place.

Bibliographie

- 岸彩子 2018a 「フランス語の大過去 I」山村ひろみ編『現代ロマンス諸語におけるテンス・アスペクト体系の対照研究』九州大学
- 岸彩子 2018b 「大過去と『場』の共有」日本フランス語フランス文学会2018年度関西支部大会(2018年12月1日、於大阪府立大学)発表ハンドアウト
- 金水敏 2001 「テンスと情報」音声文法研究会(編):『文法と音声3』くろしお出版 pp. 55-79
- 工藤真由美 2013 「時間的限定性という観点が提起するもの」影山太郎(編):『属性記述の世界』

くろしお出版 143-176

デクラーク、レナート 1994 『現代英文法総覧』 開拓社 第3章 pp. 118-211

東郷雄二 2011 『中級フランス語 あらわす文法』 白水社

東郷雄二 2014 「半過去を支える解釈領域－視野狭窄の半過去を中心に」『フランス語学研究』48 pp.37-56

東郷雄二 2018 (Togo 2018) 「談話の観点から見たフランス語の時制－大過去を中心に－」平成30年度 関西学院大学大学院「フランス文献研究1」講義ノート

東郷雄二 2020 (Togo 2020) 「談話構築から見た大過去形について」日本フランス語学会第332例会 9月26日ハンドアウト

南館英孝・石野好一 1994 (Minamidate-Ishino 1994) 『フランス語を読むために 80のキーポイント』 白水社

西村牧夫 1985、2001 「現在にかかわる大過去」『フランス語学の諸問題I』三修社 pp. 50-62

西村牧夫 2014 「事行成立と時制構造」『フランス語学の最前線2』ひつじ書房 pp. 89-135

渡邊淳也 2014 「叙想的時制、叙想的アスペクトと認知モード」春木仁孝、東郷雄二編『フランス語学の最前線2』ひつじ書房 pp. 177-213

渡邊淳也 2018 a 「フランス語の大過去II」山村ひろみ編『現代ロマンス諸語におけるテンス・アスペクト体系の対照研究』九州大学

渡邊淳也 2018 b (Watanabe 2018 b) 「フランス語大過去形の特徴的用法について」『筑波大学フランス語フランス文学論集』第33号、pp. 81-112

Barceló G. J. et J. Bres 2006 *Les temps de l'indicatif en français*, Ophrys

Benveniste É. 1948 *Noms d'agent et noms d'action en Indo-européen*, Adrien-Maisonneuve

Benveniste É. 1974 *Problèmes de linguistique générale II*, Gallimard

Declerck R. 1991 *Tense in English. Its Structure and Use in Discourse*, Routledge.

Declerck R. 1994 *Tense and Aspect in Discourse*, ed. by Co Vet and Carl Vetters, De Gruyter Mouton

Ducrot O. 1979 « L'imparfait en Français » *Studies in descriptive linguistics*, vol. 9 (F.J.Hausmann, ed) , pp. 25-44, Julius Groos Verlag, Heidelberg. D'abord publié dans *Linguistische Berichte, Wiesbaden*, avril 1979, pp. 53-73.

Kamp H. & C. Rohrer 1983 "Tense in Texts" R. R. Bauerle et al. (eds) *Meaning, Use and Interpretation of Language*, De Gruyter

Robert P. 2001 *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, nouvelle édition millésime 2013, Paris, Dictionnaires Le Robert, c2011, 2837 p.

Vogeleer S. 1994 « Le point de vue et les valeurs des temps verbaux », *Travaux de Linguistique* 29, pp. 39-58

Vogeleer S. et W. De Mulder 1998, « Quand spécifique et point de vue ». *Cahier Chronos* 3, pp. 213-233